

<https://ricochets.cc/Une-vague-d-arrestations-contre-le-mouvement-ecologiste-liee-au-desarmement-d-une-usine-Lafarge.html>



Une vague d'arrestations contre le mouvement écologiste, liée au désarmement d'une usine Lafarge

Date de mise en ligne : mardi 6 juin 2023

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Une vague d'arrestations contre le mouvement écologiste, liée au désarmement d'une usine Lafarge

Voici quelques infors sur cette vague d'arrestations, ainsi qu'un appel à rassemblement qui circule pour ce mercredi 07 juin.



Une vague d'arrestations contre le mouvement écologiste, liée au désarmement d'une usine Lafarge Photo de Reporterre.net

- [En France, une vague d'arrestations contre le mouvement écologiste radical](#) - Une quinzaine de militants ont été arrêtés dans 8 communes de France le 5 juin, dans le cadre d'une instruction judiciaire concernant des dégradations commises en décembre dernier dans une usine Lafarge des Bouches-du-Rhône. : Lundi 5 juin à six heures, une vague d'arrestations et de perquisitions sans précédent a frappé des militantes et militants proches des Soulèvements de la Terre et de l'écologie radicale. L'opération a été menée dans le cadre d'une instruction judiciaire concernant des faits de dégradations accomplis le 10 décembre dernier dans une usine Lafarge à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône). (...)
- [Appel à soutien suite à une vague d'arrestations en France en lien avec le désarmement d'une usine Lafarge](#) - Tôt ce matin, les gendarmes et la Sous-Direction Anti-Terroriste (SDAT) ont mené une vague de perquisitions à travers toute la France. Au moins une quinzaine de personnes ont été perquisitionnées simultanément dans plus de dix communes puis placées en garde à vue. (...) Nous appelons à des rassemblements de soutien partout en France mercredi soir (07 juin), face à des préfectures, ou des sites Lafarge-Holcim.
Nous appelons à converger massivement ce dimanche en Loire-Atlantique pour les convois Fin de carrières, et notamment contre l'extension d'un site Lafarge à Saint Colomban (...)



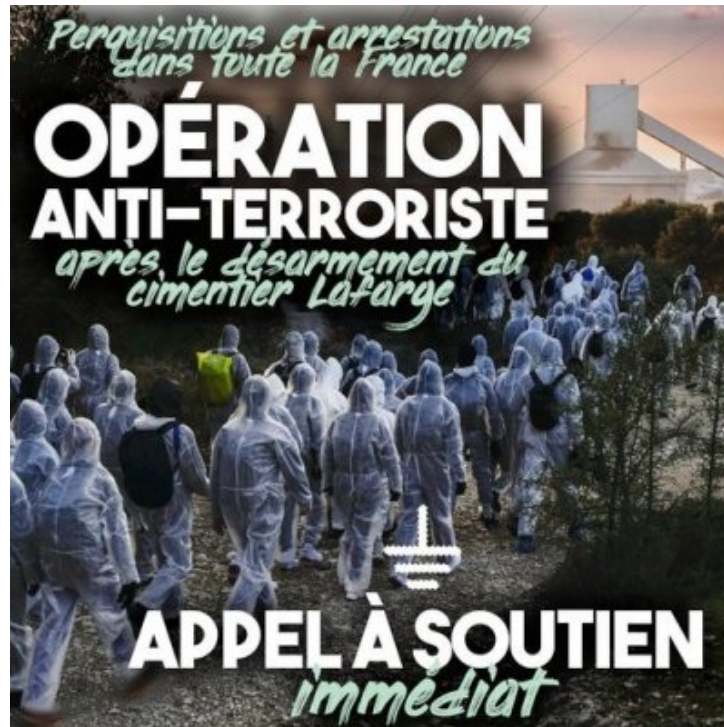
Une vague d'arrestations contre le mouvement écologiste, liée au désarmement d'une usine Lafarge

- **En Drôme si un rassemblement devait avoir lieu, il y a plusieurs sites Lafarge possibles ([voir carte Lafarge](#)) (sinon la préfecture ou des sous-préfectures), comme :**

- Lafarge Bétons centrale BPE MOURS ST EUSEBE
- Lafarge Bétons centrale BPE VALENCE
- Lafarge Bétons centrale BPE LORIOLE
- Lafarge Bétons centrale BPE MONTEILMAR

Une vague d'arrestations contre le mouvement écologiste, liée au désarmement d'une usine Lafarge

- Carrière à Chateauneuf du Rhône
- Lafarge Bétons centrale BPE ST PAUL TROIS CHATEAUX
- etc.



Une vague d'arrestations contre le mouvement écologiste, liée au désarmement d'une usine Lafarge visuel par Contre Attaque

Post-scriptum :

Infos utiles sur les perquisitions

- [Vague de perquis' en ce moment : comment on s'y prépare ?](#)

Voir aussi :

- [Affaire du 8 décembre : le chiffrage des communications assimilé à un comportement terroriste](#)

Cet article a été rédigé sur la base d'informations relatives à l'affaire dite du "8 décembre"¹ dans laquelle 7 personnes ont été mises en examen pour « association de malfaiteurs terroristes » en décembre 2020. Leur procès est prévu pour octobre 2023. Ce sera le premier procès antiterroriste visant « l'ultragauche » depuis le fiasco de l'affaire Tarnac².

L'accusation de terrorisme est rejetée avec force par les inculpé·es. Ces dernier·es dénoncent un procès politique, une instruction à charge et une absence de preuves. Ils et elles pointent en particulier des propos decontextualisés et l'utilisation à charge de faits anodins (pratiques sportives, numériques, lectures et musiques écoutées...) ³. De son côté la police reconnaît qu'à la fin de l'instruction - et dix mois de surveillance intensive - aucun « projet précis » n'a été identifié⁴.

L'État vient d'être condamné pour le maintien à l'isolement du principal inculpé pendant 16 mois et dont il n'a été libéré qu'après une grève de la faim de 37 jours. Une seconde plainte, en attente de jugement, a été déposée contre les fouilles à nu illégales et répétées qu'une inculpée a subies en détention provisoire⁵.

De nombreuses personnalités, médias et collectifs leur ont apporté leur soutien.

C'est dans ce contexte que nous avons été alerté du fait que les pratiques numériques des inculpé·es - au premier rang desquelles l'utilisation de messageries chiffrées grand public - sont instrumentalisées comme « preuves » d'une soi-disant « clandestinité » venant révéler l'existence d'un projet terroriste inconnu.

Nous avons choisi de le dénoncer.

(...)